



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 11ème législature

### récupération

Question écrite n° 24965

#### Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie au sujet du remboursement de la TVA aux entreprises. En effet, de nombreuses entreprises se trouvent dans une situation difficile en raison du retard avec lequel l'Etat rembourse les crédits de TVA aux petites et moyennes entreprises. Aussi, il souhaiterait savoir quelles sont les mesures qui sont prises par le Gouvernement afin d'accélérer ces remboursements, et s'il n'est pas souhaitable d'instaurer un véritable droit à remboursement de la TVA au profit de ces entreprises dans des délais raisonnables.

#### Texte de la réponse

Les demandes de remboursement de crédits de TVA sont nombreuses (près de 750 000 demandes en 1998) et les remboursements prononcés importants (plus de 167 milliards de francs). L'administration fiscale s'attache donc à instruire ces demandes dans les plus brefs délais, tout en évitant des restitutions sur des demandes erronées, voire frauduleuses. C'est ainsi que les délais de remboursement sont désormais d'environ cinquante jours en moyenne, et souvent plus courts, alors même que plus de 5,7 milliards de francs n'ont pas été admis en remboursement. Des efforts constants sont réalisés pour réduire au minimum ces délais avec, notamment, la poursuite de l'automatisation du circuit administratif des demandes de remboursement, tout en veillant à leur bien-fondé. En effet, une instruction trop rapide des demandes pourrait entraîner ultérieurement une reprise de droits, avec des conséquences parfois difficiles à surmonter pour les entreprises.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Luc Warsmann](#)

**Circonscription :** Ardennes (3<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 24965

**Rubrique :** Tva

**Ministère interrogé :** économie

**Ministère attributaire :** économie

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 8 février 1999, page 699

**Réponse publiée le :** 12 avril 1999, page 2218